

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

MARCHES - TRAVAUX
ASSURANCES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CS-DE-23-010

Monsieur le président rappelle les termes de la délibération du 22 février 2023 qui l'autorisait à lancer une consultation dans le cadre du marché d'assurances du syndicat.

Compte tenu de la durée et du montant estimatif de celui-ci la consultation doit être lancée en procédure formalisée, il convient d'annuler la précédente délibération et d'en reprendre une nouvelle afin de prendre en compte cette procédure.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SEVT souscrit différentes garanties auprès de plusieurs compagnies d'assurances :

En 2019, le SEVT avait fait appel aux services de la société DELTA CONSULTANTS, cabinet spécialisé dans l'assistance aux collectivités pour la consultation des marchés d'assurances.

Ces marchés d'assurances arrivant à échéance en fin d'année, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Il est proposé de mandater la Société Riskomnium SAS (issue de la fusion Delta Consultant & Riskomnium), pour assurer cette mission pour un montant de 2 550.00 €HT.

A l'issue de cette consultation, une analyse des offres sera réalisée, afin de retenir la ou les compagnies d'assurance dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse.

Les membre du Comité Syndical seront informés dès que le dossier de consultation pourra être mis à leur disposition.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser monsieur le Président à lancer cette consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à lancer une consultation pour un marché public de prestations de services en assurances par procédure formalisée ;
- ✓ MANDATE la Société Riskomnium SAS pour assurer cette mission pour un montant de 2 550.00 €HT
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture
079-207080844-20230602-CS-DE-23-037-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023